

2 COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 Novembre 2022

Le 17 Novembre deux mille vingt deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 08 Novembre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 20 Octobre 2022.

DÉCISIONS

1°/ ACHAT Bâtiment – Ecole Privée

Après rencontre de monsieur Le Maire avec Mr MAHEO, représentant le propriétaire et l'agence immobilière représentée par Mme LE TONQUEZE, un protocole de cession à la commune de la propriété, ancienne école privée, a été conclu.

La mairie s'acquittera de la somme de 100 000€ frais d'agence inclus pour devenir propriétaire de l'ensemble immobilier. Les modalités de paiement acceptées par le vendeur sont étalées par tiers sur 3 ans, à compter de 2023.

2°/ Choix du prestataire pour l'étude de l'étang et square intergénérationnel

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres concernant l'étude de l'aménagement de l'étang et du square intergénérationnel a reçu 5 propositions. Après avis de la commission d'appel d'offres la proposition de la société AGPU est retenue pour un montant de 18 000€ HT pour les lots N°1 et N°2

3°/ CHOIX MISSION SPS et CONTROLE TECHNIQUE – salle polyvalente et logements

2 entreprises ont répondu à la consultation.

La mission sécurité et protection de la santé (SPS) est confiée au cabinet PROJECTIO pour un montant de 2870.00 € HT soit 3444.00€ TTC,

La mission contrôle technique à la société SOCOTEC pour un montant de 4775.00€ HT soit 5730.00€ TTC.

4°/Recensement population – Recrutement - Rémunération

CRÉATION ET RÉMUNÉRATION DE QUATRE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit réaliser le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023. La dotation de l'Etat attribuée à la commune s'élèvera à 2670 €.

Pour couvrir les 4 districts la commune doit créer et recruter 4 agents recenseurs.

- Le recrutement des trois premiers volontaires est acté. Ils seront défrayés suivant barème validé en séance et dans la ligne de celui du précédent de 2017

5°) Modification du cadre de l'organisation du repas des aînés

Compte tenu de la fréquentation au dernier repas annuel, moins de 70 participants sur plus de 240 invitations en octobre 2022, la commission Vie sociale propose quelques changements pour les ayants droits au repas des aînés de 2023. La commission propose en conséquence :

- Invitation de toutes les personnes à partir de 70 ans, comme actuellement
- Pour les absents, les colis ne seront attribués aux personnes âgées de 75 ans et plus.
- Ces dispositions seront appliquées à partir de l'année 2023.

6°) Questions diverses

1°) Rénovation gravures et plaques du monument aux morts

La rénovation des plaques sur le monument aux morts s'avère nécessaire. Après consultation de trois entreprises, l'offre de Gravure d'Arvor dont le devis s'élève à 5 052,00 TTC est retenue.

La commune peut prétendre à une subvention à 20% du devis H.T avec un maximum de 1600€.

INFORMATIONS

1°/ Information Syndicat Intercommunal Santé

Monsieur le Maire informe que le projet du Syndicat Intercommunal Sarre Blavet Santé se concrétise. En effet, à Saint-Thuriau la création d'un centre de santé communal devient réalité avec l'arrivée d'un médecin qui commencera son activité à compter du 1^{er} décembre 2022. Mr le Maire informe que les perspectives d'arrivée d'un deuxième médecin est très probable.

3°/ Information diagnostic Pont Niziau

Mr N'DRI en charge du diagnostic du pont de Niziau opérera une nouvelle visite le 24/11/2022 à 11H00. Mr Le Badezet et Mr Kerdelhué l'accompagneront lors de cette visite complémentaire.

4°/ Questions Diverses :

1°) Organisation pour le marché de Noël

Le marché de Noël sera organisé le 09 Décembre 2022 à 18 H sur la place de L'église

- **Samedi 26 Novembre à partir de 10H à la Ruche** : Les élus du CME récolteront des jouets afin de les revendre lors du marché de Noël. La collecte se tiendra le Samedi 26 Novembre de 10H à 12 H dans le Hall de la Ruche Les bénéfices serviront au financement de leurs futurs projets. Le surplus de jouets non vendu sera remis à des associations caritatives.
- **Vendredi 9 décembre** : Marché de Noël : Place de l'église
10h => **montage du chapiteau**
- **Samedi 10 décembre** : 10h **démontage du chapiteau**

Les bénévoles sont sollicités pour ces deux actions.

2°) Vente de coupe de bois sur domaine communal :

Le conseil municipal institue un tarif de vente de bois, coupé sur le domaine communal, au prix de 40 Euros le m3.

Prochain conseil municipal : jeudi 15 Décembre 2022 à 20h30